

La Libye, les bandits-révolutionnaires et l'ONU

par Alexander Mezyayev

La Mission d'appui des Nations Unies en Libye a présenté les conclusions de son premier rapport. Pour Alexandre Mezyayev, celles-ci trahissent le fait que l'ONU, loin d'encourager la paix comme elle est supposée le faire en accord avec sa Charte, est désormais largement au service de la politique de remodelage du Grand Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Alors que la mission d'observation des bérets bleus débute en Syrie, il convient d'être particulièrement attentif à ce que l'organisation et son secrétaire général Ban ki Moon se remettent au service du droit international et non plus d'intérêts partisans.

RÉSEAU VOLTAIRE | MOSCOU (RUSSIE) | 17 AVRIL 2012

ENGLISH РУССКИЙ عربي



Lynn Pascoe (à gauche) – Secrétaire général adjoint aux affaires politiques discute avant l'assemblée du Conseil sur la situation en Libye avec les membres du Conseil de Sécurité parmi lesquels (de droite à gauche) : Susan Rice – USA, Gérard Araud – France, Peter Wittig – Allemagne, Mark Loyal Grant – Royaume-Unis (29 février 2012).

Le Conseil de Sécurité de l'ONU a présenté [1] pour la première fois ses conclusions sur l'activité de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) depuis la création de celle-ci en septembre de l'année dernière. À cette occasion a été présenté un compte-rendu du Secrétaire Général de l'ONU sur la situation dans le pays qui avait pour but de persuader les membres du Conseil de la nécessité de prolonger le travail de la Mission. Ce qui fut fait : le Conseil de Sécurité de l'ONU a rallongé de 12 mois le travail de la MANUL et mis à jour son mandat. D'après le nouveau mandat, la Mission reçoit pour objectif d'apporter de l'aide aux pouvoirs libyens dans la définitions des besoins nationaux et des priorités sur tout le territoire de la Libye, dans la mise en place de la respect de la loi et des Droits de l'Homme, dans la restauration de la sécurité des citoyens, dans la lutte contre la vente illégale de toutes sortes d'armes et de toutes sortes de matériels liés à l'armement (a été évoqué notamment le cas des lance-missile sol-air portables).

Malgré les efforts du Secrétaire Général de l'ONU pour présenter l'action du nouveau pouvoir en place en Libye de la façon la plus positive possible, il a été impossible d'ignorer totalement la réalité des événements actuels dans le pays. Le rapport de Ban Ki-moon contient des informations sur l'activité des forces militaires loyales à la Jamahiriya Arabe libyenne qui continue de s'opposer aux occupants OTAN-ONU et ses collaborateurs locaux. La résistance à lieu dans les plus grandes villes du pays : Tripoli, Bani-Walid, Kufra etc. [2] Le secrétaire général de l'ONU, essayant d'amoindrir l'aspect inquiétant de la situation, présente les coups d'éclats de l'opposition comme de simples « altercations », et ça n'est pas la seule maladresse de son rapport qui, non seulement ne permet en rien de comprendre ce qui se passe réellement, mais qui rend la situation encore un peu plus confuse.



Sensé de part sa fonction être « le plus indépendant possible », Ban Ki Moon s'est illustré en qualifiant de « catastrophique » le double veto Russe et Chinois au Conseil de Sécurité et en reprenant sans vérification les données fantaisistes fournies par l'auto-proclamé Observatoire Syrien des Droits de l'Homme basé à Londres. En Libye, il fait assurer le service après guerre de l'OTAN par l'ONU et déclare que les forces de la coalition ont suivi « strictement le cadre politique et juridique donné par le Conseil de sécurité » alors que des faits de crimes de guerre sont désormais avérés.

Ainsi, en plus du nouveau pouvoir en place en Libye et des « partisans de l'ancien régime » surgit de nulle part une troisième partie : de soi-disant « brigades révolutionnaires ». De qui sont-elles composées, quels territoires contrôlent-elles, qui se trouvent à leur tête – le rapport de Ban Ki-moon n'en dit mot. Néanmoins, à partir du rapport nous arrivons à comprendre de quoi s'occupent ces brigades : « les Brigades révolutionnaires » assurent les arrestations de personnes suspectées de complicité avec l'ancien régime, les interrogatoires dans des endroits inconnus ainsi que le contrôle des centres de détention connus. Elles pratiquent la torture et maltraitent les prisonniers, ce qui a entraîné la mort de certains d'entre eux. Ces faits ont lieu en particulier dans les villes de Tripoli, Mistrata, Zintan et Gariane. [3]

Désormais tout est clair : le nouveau pouvoir libyen n'y est pour rien dans le désordre. Sont responsables de soi-disant « brigades » dont l'existence reste à prouver. Alors apparaît une question : si ces « brigades » s'approvisionnent en armes à Tripoli même, comment arrivent-elles à échapper au contrôle du « gouvernement » ?

Le rapport du Représentant spécial à l'ONU Ian Martin est lui aussi assez pitoyable. Se trouvant en Libye, M Martin était invité à l'assemblée du Conseil de Sécurité justement pour éclaircir la situation sur place. Néanmoins, il a lui aussi affirmé que certaines « brigades armées » existent dans le pays, mais qui sont-elles et qui les dirige demeurent des questions sans réponses. [4]

Le représentant de la Libye à l'ONU Abdel Rahman Shalgham a été bien plus honnête, reconnaissant qu'« *il existe des territoires sur lesquels le gouvernement n'a pas réussi à avoir le contrôle* », où « *il n'y a ni police ni tribunal* » et ajoutant que, selon lui, le nouveau pouvoir ne peut porter la responsabilité des événements se déroulant sur ces territoires. Seulement voilà, pour une quelconque raison A.R. Shalgham n'a pas précisé où se trouvent ces territoires qui échappent au contrôle du « gouvernement ».

D'après le droit international, un pouvoir en place est considéré juridiquement comme « gouvernement » s'il a le contrôle du territoire entier du pays. Ce sont les textes. En réalité, on considère de façon non-officielle que le gouvernement doit contrôler ne serait-ce que la majeure partie du pays. Ce qui n'est justement pas le cas du Conseil National de Transition. C'est pourquoi les instances internationales se trouvent obligées d'inventer des rapports proches du ridicule.

Les dirigeants au pouvoir de la « nouvelle Libye » savent qu'ils peuvent se faire éjecter en un clin d'œil. C'est pourquoi le représentant de la Libye au Conseil de Sécurité à l'ONU a tiré la sonnette d'alarme : « *Nous savons que certains anciens leaders du régime de Kadhafi préparent un renversement. Au cours de ces derniers jours ont été arrêtés des membres de groupes armés. Ils avaient mis au point un plan de sabotage ainsi que des explosions de bombes à Tripoli. Les agents de Kadhafi envoient du matériel en Libye afin d'organiser des actes de sabotage* ». [5] A.R. Shalgham a déclaré avoir envoyé au Conseil de Sécurité ainsi qu'à la Cour Pénale Internationale des enregistrements téléphoniques dans lesquels l'ancien premier ministre libyen Baghdadi Mahmoudi (qui se trouve actuellement à Tunis) donne ses instructions personnelles pour la réalisation du sabotage. Une semaine après, le « premier

ministre » libyen Abdel Rahim Al-Kib a pris la parole au Conseil de Sécurité en suppliant d'annuler l'embargo sur la livraison d'armes en Libye.

Eh oui, le « gouvernement » se sent menacé ! Afin de sauver le régime actuel, le Conseil de Sécurité a annulé l'embargo sur les livraisons d'armes en Libye en accord avec le paragraphe 14 de la résolution 1973, mais le Conseil n'a pas annulé les paragraphes 9 et 10 de la résolution 1970 (contenant les modifications apportées par la résolution 2009).

Malgré tout, le peuple continue de s'opposer au pouvoir nouvellement mis en place. Mais voilà, les « démocraties occidentales », celles-là même qui se sont appropriées les ressources financières de la Libye, n'ont pas daigné répondre à la supplication de restituer les fonds. La résolution a seulement chargé le Comité des sanctions de « *faire l'énumération des mesures restantes stipulées dans les résolutions 1970, 1973 et 2009* » et ce, uniquement en rapport avec la Gestion des investissements libyens et avec le portefeuille d'investissements africain de Libye. La résolution a également émis l'hypothèse que le Comité puisse annuler ces sanctions, mais seulement lorsque « *le moment sera opportun* ». [6]

En ce moment même, et sous la protection de la Mission de l'ONU et de son chef Ian Martin, se déroule le transfert vers la Libye de brigands de « l'opposition » syrienne par les forces spéciales. Étant donné que ce fait a été rendu public [7], Ian Martin s'est efforcé de présenter les événements comme s'il ne s'agissait pas de combattants mais de « réfugiés » fuyant le régime sanguinaire de Bachar Assad. N'importe qui connaissant sa géographie comprendra que pour « fuir » de la Syrie vers la Libye, il faut traverser la Jordanie ou Israël, puis ensuite le territoire égyptien. Et tout ça pour offrir à ces réfugiés le pays d'accueil « idéal » ! Ce ne sont pas des réfugiés mais coureurs de marathon ! Et à nouveau nous est donné une explication dénuée de sens. Mais personne ne se soucie de l'authenticité de ces explications. Les assemblées du Conseil de Sécurité sont devenues depuis longtemps des modèles de cynisme et d'hypocrisie, telle une scène où se répand le

mensonge face au monde entier et dont le but est de faire soutenir par l'opinion publique les crimes les plus lâches et monstrueux.



Après la chute de l'État libyen, les mercenaires « musulmenteurs » d'Al-Qaïda avaient été convoyés en Syrie pour tenter de reproduire la même stratégie contre le gouvernement de Damas. La résistance au régime mis en place par David Cameron, Nicolas Sarkozy et Bernard Henry Levy s'intensifiant, il est désormais nécessaire de les faire sortir du pays et de les rapatrier d'urgence en Libye. Ce flux permanent de combattants est assuré par la Mission de l'ONU de Ian Martin sous couvert « d'aide aux réfugiés ».

Le 9 mars à Genève, lors de la session du Conseil des droits de l'homme a été présentée officiellement une enquête de la Commission internationale sur les violations des droits de l'homme en Libye. Son président Philippe Kirsch (ancien président de la Cour pénal internationale) a annoncé qu'en Libye ont été commis des crimes contre l'Humanité ainsi que des crimes de guerre. Il a ajouté qu'il était nécessaire de mener des enquêtes complémentaires sur l'action de l'OTAN en Libye ainsi que sur les circonstances de la mort de Muammar Kadhafi et de son fils Mouatassim.

Le représentant russe au Conseil de l'ONU pour les droits de l'homme a souligné le « *manque d'équilibre* » du rapport de la commission internationale. Il s'agit bien sûr d'une approche diplomatique. Le fait qu'à l'issue d'actions militaires de l'OTAN en Libye beaucoup de crimes aient été commis se trouve être un fait rendu public appuyé par des documents.

Nous pouvons rappeler par exemple les bombardements de Zliten le 9 avril 2011 qui ont conduit à la mort de plus de 80 personnes

parmi lesquels 30 enfants. Ou encore les bombardements du centre de télévision de Tripoli en juin 2011. Il est étrange que le rapport de la Commission n'évoque pas ces événements ainsi que de beaucoup d'autres (de grandes importances) pendant lesquels la population a été tuée sous les bombes de l'OTAN.

Bien que le rapport contienne un chapitre spécial intitulé « Mort de Mouammar Kadhafi et de son fils Mouatassim », les conclusions faites par les juristes paraissent étranges. Ainsi, la Commission affirme que malgré ses demandes répétées, elle n'a jamais reçu de rapport d'autopsie mais seulement des photographies du corps qui ne permettent pas d'établir les raisons de la mort. Cela a permis à la Commission d'émettre la conclusion qu'« *il est impossible de qualifier de crime de guerre la mort de Kadhafi* » [8]. Les membres de la Commission – des juristes dont les noms sont connus – ont fait semblant d'être des petits nouveaux dans la jurisprudence et n'ont vu ni enregistrements vidéos de Kadhafi ni preuves de son meurtre. Le fait important qu'une fois fait prisonnier il ait été tué ne porte apparemment aucun sens juridique du point de vue de ces avocats expérimentés.

L'étude de la situation en Libye par le Conseil de Sécurité de l'ONU en mars ainsi que les résultats de la Commission d'enquête ont montré que l'on continue de transformer la Libye en une « zone d'ombre » de la politique mondiale, une sorte de mélange à mi-chemin entre l'Irak et la Somalie, où les armes passent de mains en mains échappant à tout contrôle, où l'on peut puiser à volonté les ressources pétrolières du pays et organiser des camps d'entraînements pour les combattants des nouvelles révolutions. Mais n'oublions pas une chose : tant que les forces d'opposition de la Jamahiriya libyenne restent debout, ce plan peut encore échouer.

Alexander Mezyaev

Traduction
Julia

Source
[Strategic Culture Foundation \(Russia\)](#)

[1] « **Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL)** », // UN doc : S/2012/129, 1er mars 2012.

[2] « [Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) », paragraphe 9-12.

[3] « Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) », paragraphe 24.

[4] Rapport de I. Martin à la session 6728 du Conseil de Sécurité de l'ONU, 29 février 2012, // Document ONU S/PV.6728, p.3

[5] Rapport de M Shalkam Représentant de la Libye au Conseil de Sécurité de l'ONU à la session 6728 du Conseil de Sécurité de l'ONU, 29 février 2012, // UN Document : S/PV.6728, p.9-10.

[6] Résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU N 2040 (2012), 12 mars 2012, paragraphe 9.

[7] Par exemple, M Vitaly I. Churkin, Représentant Permanent de la Fédération de Russie à l'ONU, à déclaré lors de la session du Conseil le 7 mars 2012 : « *Nous nous sommes exprimés sur la prolifération incontrôlée des armes libyennes dans la région. Cependant, ce ne sont pas seulement les armes qui traversent les frontières. Des informations indiquent qu'il existe en Libye un centre d'entraînement spécial soutenu par les autorités pour les soi disant révolutionnaires en Syrie. Ceux-ci sont envoyés en Syrie pour attaquer le gouvernement légitime. Ceci est complètement inacceptable et n'a aucune légitimité* ». (UN Document S/PV.6731, p. 8)

[8] Rapport de la Commission Internationale d'Enquête en Libye, // UN Doc. : A/HRC/19/68. Para 33-34.

Source : « La Libye, les bandits-révolutionnaires et l'ONU », par Alexander Mezyaev, Traduction Julia , Strategic Culture Foundation (Russia), *Réseau Voltaire*, 17 avril 2012, www.voltairenet.org/a173640